PENN-ENEZ
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 Kreach Glaz
29870 LANDEDA
922 555 651 RCS BREST

ACTE DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le soussigné :

- **Monsieur René GUILLOU**
  Demeurant 12 Kreach Glaz 29870 LANDEDA,

Associé Unique et seul propriétaire des 10 000 actions composant le capital de la société PENN-ENEZ,

Après avoir exposé que :

- Que l'article 20 des statuts de la société PENN-ENEZ dispose expressément ce qui suit : « *Les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée. Elles peuvent également faire l'objet d'une consultation écrite et être prises par tous moyens de télécommunication électronique* ».

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, décide d'étendre l'objet social à l'activité suivante : « L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location et la vente à titre accessoire de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, meublés ou non meublés. ».

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, la gestion d'un portefeuille de titres de participation et l'animation de ses filiales,

- L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location et la vente à titre accessoire de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, meublés ou non meublés ;

- toutes opérations de nature mobilière, immobilière ou financière ainsi que toutes prestations de services liées aux activités ci-dessus et notamment la réalisation de toutes prestations de services en matière administrative, comptable, informatique, de gestion ou de commerce ;

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation ou la cession de tous établissements, fonds, ateliers, concessions, procédés et brevets se rapportant à l'une ou l'autre des activités ;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations de l'associé unique tenu au siège social.

Fait à LANDEDA

Le 14/11/2025

L'Associé Unique
M. René GUILLOU

René GUILLOU

Certifié par yousign